Vol. XXXV | Saint-Boniface, Manitoba, 13 Décembre 1905. | No. 5

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, Mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA

J'aime les fronts

J'aime les fronts d'enfants, ces fronts tout
lumineux,
Nimbés du rayon pur d'une suave aurore,
Temples de la candeur inviolée encore ;
J'aime ces fronts où passe un souvenir
des cieux.

J'aime les fronts sereins, les fronts calmes
des vierges,
Et le charme troublant de leur rêve secret,
Que ne vient pas ternir le souffle du regret;
J'aime ces fronts penchés sous la flamme
des cierges.

J'aime les fronts si doux des mères. Ils
sont beaux,
L'inaltérable amour qu'est l'amour de la
femme
Fleurit dans sa splendeur à l'ombre des
berceaux;
De ces fronts brillants de la bonté de
l'âme.

J'aime les fronts ridés, les fronts tremblants d'aïeuls;
Que bientôt voilera la neige des linceuls;
De l'Infini tout proche ils portent le
mystère;
J'aime ces fronts qu'attend le sommeil de
la terre.

JEAN VAUDREY.

EDOUARD VII ET GUILLAUME II

L'ONCLE ET LE NEVEU NE SONT PAS EN BON TERMES

Berlin, — La déclaration de lord Knollys, annonçant que le roi Edouard n'assistera pas aux noces d'argent de l'empereur Guillaume, qui seront célébrées au mois de février prochain, a produit une pénible impression en Allemagne. La "Gazette de Voss" dit à ce sujet :

"La déclaration de lord Knollys est une preuve qui ne peut être démentie des relations tendues qui existent entre les deux cours. En raison de la proche parenté qui existe entre elles, il est certainement étrange que le roi et la reine d'Angleterre ne viennent pas assister aux fêtes, mais ce qui est encore plus significatif, c'est le fait que leur absence est annoncée plusieurs mois avant cet anniversaire. On ne peut certainement pas appeler cela une preuve d'amitié.

"Il est probable que des déclarations semblables à celle que lord Knollys vient de faire contribuerout à développer les sentiments anti-allemands parmi le peuple anglais, surtout si le roi appuie et encourage un tant soit peu ces sentiments.

LA TURQUIE ET L'EUROPE

Le Sultan de Turquie persiste dans sa politique de mauvaise foi. A diverses reprises, par traités, il s'est engagé à faire des réformes en Macédoine. Il a accepté le contrôle de l'Europe, la nomination d'officiers européens dans les diverses branches du service. D'année en année, il a trouvé le moyen d'éluder ses engagements.

Les pouvoirs avec lesquels le Sultan a traité et envers lesquels il a pris des engagements, sont fatigués de sa politique déloyale.

Une démonstration navale dans les eaux turques, a été décidée. Les navires de l'Italie, de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie arrivent les uns après les autres au rendez-vous convenu d'avance.

D'après ce que nous pouvons en voir par les dépêches, le détroit des Dradannelles sera mis en état de blocus. Ce sera la première démarche faites par les Puissances.

LA CONQUETE DE L'AIR

LE DIRIGEABLE DE LEBAUDY

Paris, — Le dirigeable Lebaudy a effectué à Toul, à la demande de l'autorité militaire, une remarquable ascension d'altitude.

Pendant une heure et dix, l'aréostat a évolué à une hauteur de 1,350 mètres dépassant largement l'altitude de 1,000 mètres au-dessus de laquelle un ballon dirigeable est considéré comme absolument invulnérable à l'action de ces projectiles.

Cette expérience est des plus intéressantes : elle démontrerait que les dirigeables, contrairement à ce qu'en croyaient bien des personnes, pourraient en temps de guerre remplir utilement un service d'informations.

Jamais aucun ballon dirigeable ne s'est équilibré et n'an avigué à pareille hauteur. Ceux qui ont atteint ces altitudes n'y sont jamais allés que par accident et dans un accident. 500 mètres paraissaient la dernière limite prudente des dirigeables, et à 500 mètres ils étaient à la merci du feu de l'ennemi.

A 1,350 mètres ce serait paraît-il, une tout autre affaire; mais, à vrai dire, on n'a encore essayé de prouver d'une façon pratique ni le pour ni le contre.

Le Canal de Panama

Il n'y a aucun doute que les Etats-Unis réussiront à terminer la construction du canal de Panama, mais en entreprenant de compléter l'œuvre colossale de M. de Lesseps, l'Oncle Sam ignorait qu'il s'exposait à toutes sortes d'ennuis et de déboires.

On sait que l'on éprouve de la difficulté à se procurer la main-d'œuvre nécessaire. L'état sanitaire de certaines parties de l'isthme rend les travaux difficiles. Nombre d'ouvriers succombent aux fièvres qui y règnent en permanence. La commission a recommandé de prendre des mesures hygiéniques propres à améliorer considérablement la situation.

La continuation des travaux de construction a déjà entraîné des dépenses énormes. On reproche même à la commission d'avoir outrepassé ses pouvoirs, de s'être livrée à des extravagances, d'avoir contracté des dettes trop lourdes, etc. Son administration jusqu'à date se solderait par un déficit de plusieurs millions.

Une dépêche de Washington annonce que les commissaires pourraient bien être révoqués et censurés, poursuivis, emprisonnés, pour avoir donné des contract illégalement.

La commission s'adressera au congrès pour obtenir un crédit d'urgence de $16,000,000 pour les six premiers mois. Le montant des contrats accordés s'élève à $9,000,000, et l'on a besoin de $7,000,000 jusqu'au 20 juin prochain.

Le coût total du canal a été porté à $100,000,000. Du train qu'ils y vont, nos voisins dépasseront de beaucoup ce chiffre.

Mais il s'agit là d'une entreprise d'un intérêt mondial, et les Etats-Unis tiendront à honneur de la mener à bonne fin, quel que soit le nombre de millions qu'ils y engloutiront.

'CANADIAN NORTHERN'

Le Canadian Northern commencera de bonne heure au printemps prochain la construction de la section comprise entre Port Arthur et Montréal.

D'ici à trois ou quatre ans Montréal sera relié à la rivière Saskatchewan par trois voies ferrées différentes traversant tout le territoire canadien.

Le Canadian Northern sera construit entre la voie du Grand Tronc et celle du Pacifique.

On prête aussi au Canadian Northern l'intention de construire une ligne de Toronto à Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception de l'Almanach des Familles 1906, publié par la Compagnie J. B. Rolland et Fils, Montréal.

Cet Almanach qui en est à sa 29ième publication, contient tous les renseignements d'usage, d'intéressants récits, légendes, anecdotes, bons mots, pensées, conseils sur la vie pratique, économie domestique, etc. En un mot, il est indispensable dans toutes les familles.

QUESTION EMBARRASSANTE

La Dame (*à sa nouvelle bonne*). Il y a deux choses, Marie, auxquelles je tiens avant tout, ce sont : la franchise et l'obéissance.

Marie. — Alors, quand madame me commandera de dire qu'elle est sortie, à quoi faudra-t-il que je donne la préférence, à la franchise ou à l'obéissance ?

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse ; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Le Manitoba.

Mercredi 13 Decembre 1905

Les Insultes de la "Tribune"

Quotidiennement la *Tribune*,de Winnipeg, nous arrive avec les insultes qu'elle décoche à notre archevêque au moyen de l'article perfide ou de la caricature grotesque.

A certain point de vue, nous n'aurions pas à nous plaindre. Rien, en effet, ne pourrait être mieux calculé pour secouer les catholiques et les rallier autour de leur clergé.

Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher de protester énergiquement contre ce dévergondage de folle imagination et contre cet appel systématique aux préjugés de certaines classes.

On croit faire de la politique, mais on fait œuvre de gredin et de semeur de discorde. Ce n'est point par là que l'on arrivera à créer dans ce pays l'unité nationale, au nom de laquelle cette mauvaise campagne est pourtant conduite.

Nous ne développerons pas davantage ces idées, car nous ne serions pas entendus dans le moment.

Triste situation que celle qui nous réduit à l'insuffisante protestation du coup de pied traditionnel

Disons encore, cependant pour l'acquit de notre consience, que tout est faux dans les déclamations et dans les insinuations de la *Tribune* et des autres journaux de même acabit La conspiration de Mgr Langevin avec M. Scott, à propos des affaires politiques de la Saskatchewan, est un mythe dont il conviendrait de ne point s'occuper s'il n'était à craindre qu'il ne servit plus tard, comme il est souvent arrivé au cours des temps, de base à quelques pages d'histoire aussi mé hantes que fausses et dont l'Eglise serait la victime, victime toujours forte, il est vrai, des promesses de son divin fondateur, toujours vaillante et poursuivant son œuvre de salut— salut des âmes et salut social—en dépit de l'ingratitude des hommes, des complôts de ses ennemis et de la folie des sots.

La hiérarchie catholique, l'Eglise! Elles en ont vu bien d'antres sans que leur soleil en ait été obscurci !

EN ANGLETERRE

M. Balfour, le premier-ministre de l'Angleterre vient de remettre sa démission entre les mains du roi Edouard VII, qui l'a acceptée.

Sa Majesté a appelé à former un cabinet, le chef du parti libéral anglais, sir Heary Campbell Bennerman. Sir Henry aura comme principaux lieutenants le comte Grey, Henry Asquith, John Morley.

Candidatures Municipales a Saint-Boniface

Mairie: MM Antoine Gauvin, J. Turenne, et L. J.Collin.

Quartier 1. M. Arthur Cusson élu par acclamation.

Quartier 2. Candidats: MM. Marcoux et S. Jean.

Quartier 3. Candidats: MM. Collin et Gauvin.

Quartier 4. Candidats: MM. Metcalfe et Chittick.

NOTE DE LA REDACTION

Au moment de mettre sous presse on nous informe que MM. Turenne et Collin, candidats à la mairie, se sont retirés. M. A. Gauvin, qui occupait un siège au conseil depuis 23 ans,est donc élu maire de St. Boniface.

A WINNIPEG

Son Honneur le maire Sharpe est réélu par 1,100 voix de majorité sur son adversaire, M. John Arbuthnot.

Nos amis de Norwood ont fait une assemblée publique la semaine dernière, pour y discuter de choses municipales.

Politique Municipale

C'est entendu, parait-il: nos principales rues seront bientôt pavées. Tout en nous rendant un compte très exact des obligations nouvelles dont nous chargerons de ce chef le crédit de notre ville, nous approuvons la décision du Conseil. De bonnes rues s'imposent maintenant à Saint-Boniface.

Nombreuses sont les compagnies qui cherchent à décrocher ces gros contrats de pavage.

Nous avouons que nous n'avons pas une confiance exagérée dans les pavés fabriqués de bitulithique. Ils sont chers, et on ne sait pas encore exactement ce qu'ils vaudront en ce pays. Les promoteurs de la bitulithique nous donnent de copieux extraits de journaux qui vantent la qualité de l'article. Ceux qui préfèrent l'asphalte nous lisent d'autres extraits qui montrent la bitulithique sous un tout autre jour. Donc, jusqu'à essai,—que nous n'avons pas d'intérêt à faire les premiers—toutes les assertions se valent et se balancent.

Le simple fait que ce pavage est une propriété monopolisée doit nous faire réfléchir. La compagnie qui offre ce pavage a,seule, le droit de le préparer Elle contrôle ses prix et son matériel; si nous nous livrons à elle par contrat, nous courrons plus d'un risque. Nous risquons d'abord de payer fort cher pour un article qu'on n'a encore jamais soumis aux rigueurs et aux caprices de notre climat; puis noûs engageons l'avenir.

Nous pouvons être appelés à changer la disposition de nos rues; chose plus simple et plus probable encore, nos canaux, nos conduits variés, subiront des avaries; pour arriver à ces dégats souterrains il faudra traverser le pavage dans bien des cas— le bitulithique comme les autres. Pour remettre nos rues en ordre,il faudra donc de nouveau recourir aux propriétaires, car entendez-le bien, ils ont le contrôle exclusifs de leur pavé. Et alors, sans compter des inconvénients de négociations, de correspondances et de retards, on pourra nous surcharger à volonté.

On nous dit que ce pavage est supérieur a l'asphalte! Qui nous le prouve ?

Avons-nous des reproches sérieux à faire à l'asphalte?

Les rues de Winnipeg ne font-elles pas honneur à la métropole de l'ouest ? Et cependant, c'est moins cher que l'*autre*.

Ajoutons que les promoteurs du bitulithique emploient des moyens de propagande qui indiquent un esprit d'exclusivisme fort suggestif.

Un candidat à l'échevinage ne déclarait-il qu'on l'avait approché dans le but de lui payer ses frais d'élection contre bénéfice d'appui ultérieur au Conseil ?

Les diverses annonces, réclames, etc, publiés un peu partout en faveur du bitulithique respirent une mauvaise humeur trop accentuée contre des concurrents, après tout, bien légitimement dans la lice.

Nous savons du reste que notre Conseil de ville saura traiter cette question du pavement de nos rues avec toute la prudence nécessaire; nous savons qu'il étudiera avec soin le pour et le contre des choses, tout en se réservant, après mûr examen, d'agir dans les meilleurs intérêts de la ville, sans tenir compte des désappointements particuliers qui pourraient surgir ici et là par suite de prétentions trop exclusives sur des choses qui sont de domaine public, et, par conséquent, accessibles à tout le monde.

***

En même temps que la votation sur les candidatures municipales, nous serons appelés,mardi, le 19 dec.,à supporter le règlement par lequel le Conseil accorde $30,000. à la future Académie Provencher. Cette école sera construite— si les contribuables appuient le règlement— au coin des rues St. Jean-Baptiste et Cathédrale. C'est un endroit qui parait d'un accès facile à la grande majorité des enfants de la ville, hiver comme été.

Notre population augmente toujours; et il faut bien se rendre compte que l'historique école de l'Avenue Taché devient de plus en plus insuffisante à contenir tout l'intéressant petit monde qui réclame son droit à l'instruction.

Nous nous permettons donc de demander aux contribuables de voter tous la confirmation du règlement en question. Généralement ces règlements sont étouffés par l'abstention plutôt que par une opposition voulue Nous sommes en présence d'une nécessité trop évidente, et d'un ordre trop supérieur, pour nous abstenir de voter.

EN FRANCE

SÉPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT

Le sénat français a voté le 6 décembre par 181 voix contre 102 la loi de la séparation des églises et de l'Etat.

M. Combes ancien président au conseil a pris part au débat.

Ce vote signifie l'adoption définitive de la loi qui sera promulguée à l'Officiel et prendra effet immédiatement. Le conseil d'Etat consacrera trois mois à l'étude des détails administratifs du nouveau régime.

L'attitude du Vatican ayant trait à la situation nouvelle faite au clergé catholique par la nouvelle loi n'est pas encore définitivement annoncée. Le clergé français, tout en s'étant opposé à la législation, parait devoir s'y conformer.

Le budget des cultes, pour le prochain exercice sera porté de $8,400,000 à $6.800,000, comme conséquence de la diminution graduelle de l'allocation versée par l'Etat aux clergés.

A l'avenir, l'Etat n'aura plus aucun lien le rattachant aux divers cultes.

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat a été votée à la Chambre des députés le 3 juillet dernier, par 341 contre 232.

Ce fut en 1801 que le premier consul Bonaparte signa le concordat avec le cardinal Consalvi, représentant du pape Pie VII. Le catholicisme fut reconnu comme la religion de la majorité des Français; les évêques durent être nommés par le premier consul et recevoir du pape l'institution canonique Ils prêtèrent, eux et leurs prêtres, serment de fidélité à la constitution. L'Etat devait payer un traitement à tous les prêtres. Les articles organiques venant à la suite du Concordat, mais n'étant pas approuvé par le Pape, reconnaissaient l'existence officielle des Cultes Luthériens, Calvinistes et plus tard en 1808 du Culte Israélite.

La rupture du Concordat est une formidable étape; elle marque une ère nouvelle de la persécution religieuse en France Des excès de la franc-maçonnerie sortira peut-être le salut. C'est à ces heures que la Providence protège le plus visiblement son Eglise.

La France est entre la Mort et le Miracle, disait récemment un écrivain français. L'expression est saisissante; c'est un cri de foi et d'espérance qui sera entendu, les amis de la France en ont la bien sincère et réconfortante conviction.

SARAH BERNHART

Madame Sarah Bernhart, qui vient de visiter Montréal et Québec, est une grande artiste, mais elle manque visiblement de tact. Elle a joué des pièces immorales, et elle a injurié tout le peuple canadien-français dans un *interview* qu'elle a accordé aux journalistes de la ville de Québec. Voici un passage de la bizarre appréciation qu'elle a faite de nous:

Vous avez un beau pays, mais c'est tout. Depuis vingt-cinq ans l'agriculture peut-être a prospéré, mais le reste ? Vous n'avez pas de peintres, vous n'avez pas de littérateurs, vous n'avez pas de sculpteurs, vous n'avez pas ce poètes... Fréchette peut-être, et un antre jeune... Mais, sacristi, vous n'avez pas d'hommes, vous n'avez pas d'hommes!

—Bien, madame, nous avons Sir Wilfrid Laurier, interrompit M. Barthe, que l'Angleterre et même la France ont acclamé.

—Laurier? Laurier?... De fait, j'en ai entendu parler un peu hier, par quelqu'un qui était ici.

—Avez-vous lu l'article de "l'Evénement," demanda quelqu'un à un moment où l'actrice paraissait se calmer ?

—"L'Evénement," oh! non, mais j'ai vu par le "Soleil" ce ce qu'il faut penser de ce journal.

—Cet article peut s'expliquer par le désir de ce journal de plaire à l'autorité religieuse, dit un des visiteurs.

—Ah! oui je comprends, vous êtes ici sous le joug du clergé!

—Mais le clergé a fait beaucoup pour les canadiens-français observe un autre.

—Je suppose, reprit narquoisement la comédienne. Vous lui devez ce progrès, en arrière qui vous fait ressembler à la Turquie.

Ces remarques si désobligeantes, si fausses, disons le mot, ignobles, ont attiré à Sarah Bernhart la pièce de poésie suivante qu'un étudiant lui a fait parvenir avant son départ de Québec:

Va-t'en juive insolente, au sourire cynique-
Toi qui vient de jeter l'injure à notre sang !
Va-t'en montrer plus loin ton front neurasthénique.
Sur qui la vieillesse descend.

Va-t-en bien loin et puis de province en province,
Pars avec ta névruse, et compte en ton chemin
L'argent qu'on aurait dû te tendre avec la pince
Et non avec la main.

Déploie ailleurs ton art et tes talents serviles;
Que ta robe trainante où brille les cristaux
Prenne comme toujours la poussière des villes
Et les microbes des trêtaux.

Que sur toi la beauté chimique soit accrue;
Va te faire encenser encore dans d'autres murs,
Dissimule le temps qui passe sa charrue
Sur tes charmes trop mûrs!

Nous en avons assez de toi, foyer d'insulte !
Ton injure fut basse et nous restons front haut.
Notre patriotisme en nos cœurs est occulte
Mais il déborde quand il faut!

Tu fais bien de partir, artiste prolétaire;
Car nos rares bravos n'ont fait que t'assoiffer,
Car notre grand passé surgissant de la terre
Aurait pu t'étouffer.

Nos temples spacieux où le Christ règne en maitre
Dans leur éclat serein t'auraient fait mal au cœur
Toi qui riais hier de notre Foi, du prêtre
Avec ton sarcasme moqueur!

Fuis loin de nous avant que notre haine éclate,
Nous sommes Iroquois, très bien; dis-nous adieu
Et pars en invoquant les mânes de Pilate
Qui fit mourir son Dieu.

Et quand, ailleurs, vers toi les foules accourues.
Admireront ton verbe et pleureront d'émoi
Ici nous passerons le balai sur les rues.
Pour qu'il ne reste rien de toi!

Dans le Monde Religieux

Mgr Bernard, vicaire capitulaire du diocèse de St-Hyacinthe, est appelé à succéder à Mgr Decelles, dont l'Eglise canadienne déplorait la mort, il y a quelques mois.

***

Le R. P. Leduc, O. M. I., vicaire-général du diocèse de St-Albert, était à l'Archevêché la semaine dernière. Le vénérable missionnaire compte quarante années d'apostolat dans l'Ouest canadien.

***

Vendredi dernier, fête de l'Immaculée conception, Mgr l'Archevêque à conféré le sacrement de la prêtrise à M. l'abbé Ménage, à la cathédrale. M. l'abbé Ménage avait été élevé au diaconat quelques jours auparavant, ainsi que M. l'abbé Paré.

***

La nouvelle chapelle du collège a été ouverte au culte, jeudi soir par Mgr l'Archevêque. Le lendemain, avait lieu dans cette chapelle, la réception des nouveaux membres de la congrégation de la Ste-Vierge. Le R. P. Emard, O. M. I., a donné le sermon de circonstance. Toute la cérémonie, à laquelle Mgr l'Archevêque a pris part, outre le personnel du collège et des invités laïques, a été très solennelle.

L'ITALIE ET LE CANADA

Le marquis Marco Doral, actuellement l'hote du gouverneur général, à Ottawa croit que l'Italie pourrait faire une importation considérable de denrées alimentaires et de céréales, son importation actuelle étant relativement faible en considération de ce qu'elle pourrait être.

Le marquis se rendra d'Ottawa à Port Arthur et à Winnipeg pour se rendre compte par lui-même des ressources du Canada.

Le blé du Manitoba numéro 1 est exactement la qualité du blé requise pour la fabrication du macaroni. L'Italie importe du blé de l'étranger pour la fabrication du macaroni, le sien étant trop tendre.

Correspondance

A propos de la Nouvelle Ecole

Monsieur le Directeur,

On nous demande de voter $30,000 pour bâtir une nouvelle école. Il serait convenable que la commission scolaire donnât quelques explications aux contribuables.

Est-ce une troisième école qu'on veut bâtir ou est-ce une école en remplacement de l'Académie Provencher ?

Où va-t-on construire la nouvelle école ?

Ce sont là des questions sur lesquelles les Contribuables ont le droit d'être éclairés avant d'être appelés à donner leur vote, et les commissaires devraient avant la votation convoquer une assemblée publique afin de donner tous les éclaircissements nécessaires, s'ils veulent que leur règlement passe.

UN CONTRIBUABLE.

St. Boniface, 9 Décembre.

L'Union Ste-Cecile a Saint-Charles

L'Union Ste-Cécile a donné, hier soir, une séance dramatique et musicale à Saint-Charles, au bénéfice de la nouvelle église de cette paroisse. L'assistance était nombreuse; elle a apprécié le talent de nos amis comme aussi leur esprit tout pénétré du désir de faire le bien.

Le R. P. Thibaudeau, l'actif et dévoué curé de Saint-Charles a remercié avec reconnaissance l'Union Ste-Cécile de lui avoir donné ce coup de main—qui équivaut pour lui à un beaucoup de bourse!

Soumission pour Bois de Chauffage

Des Soumissions cachetées, en détail ou pour le tout adressées au soussigné et marquées "Tenders for Fuel," seront reçues au département des Travaux Publics, Bâtisses du Parlement Winnipeg, jusqu'à midi le 18 décembre 1905, pour la livraison du bois de chauffage suivant.

Vieille Cour, Winnipeg, 750 cordes d'épinette sèche.

Nouvelle Cour, Winnipeg, 8 cordes d'épinettes sèche.

Bureau d'enregistrement, Winnipeg, 6 cordes d'épinette sèche.

Bâtisses du Parlement, Winnipeg, 200 cordes de Spruce ou Pin sec.

Boutique de charpentier, Winnipeg, 12 cordes d'épinette sèche.

Asile des Sourds Muets, Winnipeg, 300 cordes d'épinettes sèche.

Maison du Gouvernement, Winnipeg, 30 cordes d'épinette sèche.

Serre du Gouvernement, Winnipeg, 8 cordes d'épinette sèche.

Prison, Winnipeg, 70 cordes d'épinette sèche.

Tout bois doit avoir 4 pieds de long et au moins 3 pouces de diamètre

Le soumissionnaire devra mentionner la qualité et le prix du bois.

Un chèque accepté pour 10 pour cent de la soumission doit accompagner la soumission; le chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, l'exécuterait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS.

Ministre de Travaux Publics

Winnipeg 5 décembre, 1905.

Soumission pour Epiceries et autres Provisions

Des soumissions, séparées ou pour le tout, adressées au soussigné et endossées, "Tenders for Supplies," seront reçues au Bureau du Département des Travaux publics, Parlement à Winnipeg, jusqu'à lundi midi le 18 décembre, pour la vente et la livraison des articles suivants à l'institut des Sourds et Muets à Winnipeg, l'asile de Brandon, l'asile de Selkirk, et l hospice des Incurables au Portage la Prairie, pour et pendant l'année 1906 commençant le 1er janvier prochain.

1. Epiceries.
2. Farine de blé, farine d'avoine, farine de blé d'inde, son, avoine, etc.
3. Viandes de différentes sortes.
4. Beurre et oeufs,
5. Foin,
6. Pain,
7. Bois.

Les soumissions pour la classe 3 devront mentionner un prix pour les mois d'été, du 1er avril au 31 octobre; et pour les mois d'hiver du 1er janvier au 31 mars aussi pour novembre et décembre.

On peut avoir les spécifications quantités approximatives, formes de la soumission sur demande au Surintendant ou au Trésoriers des institutions ou au département des Travaux Publics à Winnipeg.

En présentant leurs soumissions, les soumissionnaires devront mentionner les prix faire les additions en donner totaux.

Un chèque accepté de $100 devra accompagner chaque soumission, cette soumission sera confisquée par le gouvernement du Manitoba au cas ou le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat ou l'ayant signé l'exécuterait mal. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée.

R. ROGERS,

Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 1er décembre 1905.

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon sera tenue à Saint-Pierre, à la salle du Conseil Municipal, Lundi, le 14me jour de Décembre 1905, à 1 heure P.M.

Daté à Saint-Pierre, Manitoba, ce 3 novembre 1905.

PAUL CHENARD,

Sec.-Trésorier,

Société d'Agriculture de Carillon.

Comite Catholique

Le *Telegram* de lundi annonce que les catholiques de Winnipeg, à la demande de Mgr l'archevêque, sont en voie d'organiser un comité ayant pour objet le service des intérêts catholiques dans la cité.

COLLEGE DE ST. BONIFACE

UNE SEANCE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

Le secrétaire lit et fait adopter le compte rendu de la dernière séance, puis M. Trudel est appelé à la tribune. Pour déclamation il donne "les trois jours de Christophe Colomb" par Casimir de Lavigne. Il donne sa déclamation avec feu et nous montre qu'il peut envisager son auditoire. Le R. P. Préfet, auquel on demande de faire une critique ne put trouver que des louanges pour le déclamateur.

On commence aussitôt la discusion. Il s'agit ce soir de savoir si la gloire militaire est préférable à la gloire littéraire. M. A. Beaupré est en faveur de la gloire militaire et M. A. Bernier contre. M. Bernier ouvre le feu par un discours très bien préparé et dans lequel il prouve à l'aide de Bossuet la supériorité de sa cause. M Beaupré lui succède à la tribune et démontre parfaitement bien que son parti est meilleur et il a fini par l'emporter. Entre les répliques, M. André nous raconte ses impressions de voyage du Hâvre à Winnipeg. Dans son petit essai il nous raconte comment il ne vit presque rien sur la mer à cause de cette terrible maladie qui s'appelle le "mal de mer" et qui le confina à sa cabine! Après la discusion le R. P. Directeur distribua les travaux pour la prochaine seance et la cloche annonça la fin de la réunion —*Communiqué.*

Madame Victor Mager

Nous regrettons d'avoir à enregistrer le décès de madame Mager, épouse de monsieur Victor Mager, de Saint-Boniface.

Madame Mager, qui était de constitution robuste, a succombé cependant à une courte maladie qui l'a atteinte il y a environ une semaine.

La défunte s'était identifiée depuis longtemps avec les diverses œuvres de charité qui fleurissent à Saint-Boniface. On l'estimait beaucoup, et à juste titre.

Les funérailles, qui ont été imposantes, ont eu lieu hier à la cathédrale. Mgr Dugas officiait, assisté de diacre et sous-diacre. L'église était tendue de noir à profusion.

Nous offrons à monsieur Mager et à sa famille l'expression de nos vives sympathies dans leur deuil.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Louis Lafranchise est arrivé ce matin de Montréal.

—Demain soir, séance de "l'Union Chorale, paroisse du Sacré-Cœur, à Winnipeg.

—Le chœur de la cathédrale prépare une messe en musique pour la nuit de Noël.

—On demande un jeune garçon pour apprendre le métier de typographe ; s'adresser à nos bureaux.

—Une servante trouvera de l'emploi en s'adressant à Mde Gauvin No. 227 Rue Notre-Dame St. Boniface.

—Pour votre bois de chauffage et charbon, adressez-vous à J. R. Coté, 153, rue Provencher, Saint-Boniface. Téléphone 3526.

—M. Antoine Gingras, dont la compétence comme joueur de Hockey est bien connue, donne en ce moment quelques leçons au club du collège

—M. Jos Joyal annonce au public que toutes personnes qui auront du bois à faire scier pourront laisser leurs ordres au magasin de M. S. M. Jean.

—Son Honneur le juge Prendergast est arrivé de Prince Albert, dimanche dernier et il est parti pour Montréal hier accompagnée d'une de ses filles.

—Le restaurant de M. C. E. Turenne, sur l'avenue Taché, dans la salle de Barbier de M. H Leblanc, se patronise grandement. La population a sû apprécier les efforts de M. Turenne pour bien servir ses clients. Ce restaurant est ouvert à toutes les heures du jour et de la nuit. Les huîtres sont servies de toutes manières, et les prix sont modérés. C. TURENNE.

—A vendre—Une bonne maison neuve, à bonne condition et à bon marché. S'adresser à W. Proulx, Barbier, rue Dumoulin.

—Il est un peu question pour la banque d'Hochelaga de construire un édifice à Winnipeg. MM. Bickerdike et J A. Prendergast, deux directeurs de la banque étaient de passage ici la semaine dernière et sont actuellement dans l'Ouest.

—On se plaint dans certaines rues que l'eau de l'aqueduc goûte le goudron, ou qu'elle est légèrement acidulée. Ceci n'est certainement pas général; et l'eau excellente dans la plupart des rues. Les autorités de la ville ont été averties de la chose.

—Un barbier nègre de Winpeg, H. K. Clay, a tué un autre nègre M. J. Cooper, à coups de rasoir, vendredi matin. Clay est un individu qu'on avait pris en de semblables, quoique moins graves équipées auparavant. Il est écroué à Winnipeg, et il est fort possible qu'il soit condamné pour meurtre.

—Le 18 du courant, dans la salle du collège, l'Union Ste-Cécile répètera sa dernière séance au bénéfice de l'Hospice Taché; les entr'actes, cependant, seront changés On nous annonce un bon auditoire pour cette soirée. Encourageons l'Union Ste-Cécile; surtout encourageons l'œuvre si belle et si attachante du soin des orphelins.

—Une délégation du Conseil de Ville, composée de MM. Gauvin, Berry et Metcalfe a rencontré les autorités de la Wpeg. Electric Street Railway Co'y, vendredi matin, dans le but d'obtenir une amélioration du service. Et comme résultat, nous avons deux grands chars bien confortables, depuis samedi, avec assurance qu'on nous remplacera aussi les autres bientôt. Voilà un bon mouvement, dont il faut féliciter le Conseil et la Compagnie. La Compagnie va construire sans retard une ligne à Elm Park sur ce côté-ci de la rivière.

MENUS PROPOS

CONSCRIT SANS GÊNE

Au conseil de révision de Rosenneim, en Bavière, tous les jeunes gens s'étaient bien présentés à l'appel, sauf un, mais qui avait pris la précaution d'envoyer au président du Conseil de Révision cette lettre d'excuses :

Cher Monsieur le général,

" Je ne puis, à mon grand regret, me présenter à la révision; je vous prie de ne pas m'en vouloir ; c'est que j'ai trop chaud !

Max Schmidt.

Le général ne s'est nullement fâché ; mais, avec cet humour qui règne en Bavière, il a dit à un sous-officier :

— Faites donc chercher ce Schmidt, et mettez-le pour huit jours à l'ombre.

Soumissions demandees

Des soumissions sont demandées pour fournir la prison du district Judiciaire de l'Est pour l'année 1906

Les provisions consiste en viande, pain, Epiceries, marchandises sèches, et autres articles.

Les soumissions devront être mises dans une enveloppe et adressées au soussigné et marquées "Tenders for E. J. D Goal Supplies 1906"

La plus basse ni aucune des soumissions est nécessairement acceptée.

Le temps pour recevoir les soumissions expire au 30 ème jour de décembre 1905.

Toutes informations requises peuvent être obtenues du Tourneur de Clefs en chef à la prison.

COLIN H. CAMPBELL,
Procureur Général.

Daté ce 12ème jour de décembre 1905.

Règlement No. 341

Règlement No. 341 de la Ville de St. Boniface pour soumettre au vote des électeurs le Règlement No. 19 de l'arrondissement scolaire de St. Boniface No. 1188.

ATTENDU que les commissaires de l'arrondissement scolaire de St. Boniface (No. 1188) ont passé un règlement portant le No 19 pour autoriser l'emprunt, sur le crédit du dit arrondissement, de la somme de trente mille piastres ($30,000.00) par voie de débentures, dans le but d'acheter un emplacement pour une école dans le quartier No. 3 de la dite Ville, et d'ériger sur le dit emplacement une maison d'école ainsi que de la meubler, copie duquel règlement est annexée au présent;

ET ATTENDU que les dits commissaires, en vertu des dispositions de l'Acte des Ecoles Publiques, ont demandé au Conseil de cette Ville de soumettre le dit règlement aux contribuables pour être voté en la manière pourvue par la loi en ce qui regarde les règlements autorisant la création de dettes :

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Ville de St. Boniface décrète ce qui suit :

1o. Le dit règlement sera soumis au vote des contribuables suivant l'Acte Municipal.

2o. La votation sur le dit règlement aura lieu le dixneuvième jour de Décembre prochain, A. D. 1905, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir, aux bureaux de votation suivants :

Bureau de Votation No 1. pour le Quartier, No. 1 à ou près de la résidence de Madam Joseph Monpetit, sur l'Avenue Provencher; sous-officier rapporteur, William Kitson.

Bureau de Votation No. 2, pour le Quartier, No. 2 à ou près de la résidence de Marcel Sincerni, coin de la rue Notre-Dame et de l'Avenue Taché; sous-officier rapporteur, J. C. Marcoux.

Bureau de votation No 3, pour le Quartier No. 3 à l'Hotel de Ville, rue Dumoulin, sous-officier rapporteur, J. A. Z Bertrand

Bureau de votation No 4, pour le Quartier No. 4, à ou près de l'encoignure Nord-Ouest de la rue Marion et de l'Avenue Taché; sous-officier rapporteur, Charles Metcalfe.

3o. Le Secrétaire-Trésorier de la Ville annoncera dans Le Manitoba, journal publié dans la Ville de St. Boniface, dans quatre éditions successives, que la votation aura lieu sur le dit règlement tel que ci-dessus indiqué.

4o. Le Maire de la Ville de St. Boniface, à l'Hotel de Ville de St. Boniface, la veille de la votation, savoir le 18 décembre prochain, à deux heures de l'Après-Midi, nommera par écrit deux personnes pour assister au compte final des votes, et deux personnes pour assister à chaque bureau de votation, de la part des personnes intéressées pour ou contre la passation du dit règlement.

5o Le Secrétaire-Trésorier fera le compte final des votes donnés pour ou contre le dit règlement le lendemain de la votation, 20 Décembre 1905 à 2 heures de l'Après-Midi à son bureau à l'Hotel de Ville.

Fait et passé à St. Boniface le 6 novembre 1905.

(Signé) J. TURENNE,
Maire.

(Signé) THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

By-Law No. 341

By-Law No. 341 of the Town of St Boniface to authorize the submission to the proper ratepayers of By-Law No. 19 of the School district of St. Boniface No. 1188.

WHEREAS the Trustees of the School District of St. Boniface No. 1188 have passed a by-law No. 19 authorizing the borrowing upon the credit of the said School District of the sum of thirty thousand dollars ($30,000.00) and the issuing of debentures therefor for the purpose of purchasing a site for a school house in Ward No 3 of the said Town, and erecting a school house on said site and also furnishing same; a copy of which by-law is hereunto annexed.

AND WHEREAS the said Trustees pursuant to the provisions of the "Public School Act" have requested the Council of this Town to submit the said by-law to the ratepayers to be voted on in the manner provided in and by "The Municipal Act" with regard to by-laws authorizing the creation of debts.

NOW THEREFORE the Council of the Town of St. Boniface enact as follows :

1o. That the said by-law be submitted to be voted on by the persons entitled to vote thereon

2o. That the voting of said by-law shall take place on the nineteenth day of Dec. next A. D. 1905 between the hours of Nine o'clock in the fore-noon and five o'clock in the afternoon of said day at the following places :

Polling subdivision No. 1 for Ward No. 1, at or near the residence of Madame Monpetit on Provencher Avenue, Deputy Returning Officer, William Kitson.

Polling subdivision No. 2 for Ward No. 2, at or near the residence of Marcel Sincerni corner of Notre-Dame Street and Taché Avenue, J. C. Marcoux, Deputy Returning Officer.

Polling Subdivision No. 3 for Ward No. 3, at the Town Hall on Dumoulin Street, J. A. Z. Bertrand, Deputy Returning Officer.

Polling subdivision No. 4 for Ward No. 4, at or near the North-West corner of Marion Street and Taché Avenue, Charles Metcalfe, Deputy Returning Officer.

3o. That the Secretary-Treasurer of this Town shall cause to be published in "Le Manitoba" a public newspaper published in the Town of St Boniface, in four successive issues thereof that the voting of said by-law will take place as above mentioned.

4o. The Mayor of the Town of St. Boniface, at the Town Hall on the day previous to the voting, namely ; the 18th. of December next, at two o'clock in the afternoon, shall appoint in writing two persons to attend at the final summing up of the votes, and two persons to attend at each polling place, on behalf of the interested persons for or against the passing of the by-law.

5o. The Secretary-Treasurer of the said Town shall at the Town Hall of St. Boniface, on the 20th. day of December 1905 at two o'clock in the afternoon, sum up the number of votes given for and against the said by-law.

Done and passed at St Boniface, November 6th, 1905.

(Signed) J. TURENNE,
Mayor,

(Signed) THEO BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

BY-Law No. 19

By-law of the School Trustees for the School District of St. Boniface No. 1188, for the purpose of borrowing the sum of $30,000 and of issuing Debentures therefor.

WHEREAS it is necessary and expedient to raise by loan the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) on the credit of the said School District for the purpose of purchasing a school site in Ward No. 3 of the Town of St. Boniface, and erecting on said site a school house and furnishing the same.

THEREFORE the School Trustees for the School District of St. Boniface, No. 1188, duly assembled, enact as follows :—

1st That it shall be lawful for the said School Trustees to borrow the sum of Thirty Thousand Dollars ($30,000) by the issue and sale of Twenty (20) Debentures of the said School District each for the sum of Fifteen Hundred Dollars (1,500) of lawful money of Canada.

2nd. That the said Debentures shall bear date the second day of January 1906, and shall be payable to the bearer at the branch of the Banque d'Hochelaga, in the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, as follows :—

Debenture No. 1, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1907.
Debenture No. 2, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1908.
Debenture No. 3, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1909
Debenture No. 4, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1910.
Debenture No. 5, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1911.
Debenture No. 6, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1912.
Debenture No. 7, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1913.
Debenture No. 8, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1914.
Debenture No. 9, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1915.
Debenture No. 10, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1916.
Debenture No. 11, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1917.
Debenture No 12, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1918.
Debenture No. 13, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1919.
Debenture No. 14, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1920.
Debenture No. 15, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1921.
Debenture No. 16, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1922.
Debenture No. 17, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1923.
Debenture No. 18, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1924.
Debenture No. 19, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1925.
Debenture No. 20, for Fifteen Hundred Dollars, payable January 2, 1926.

3rd. That each Debenture shall be signed by the Secretary-Treasurer and countersigned by one of the Trustees of the said School District, that each coupon shall be signed by the said Secretary-Treasurer.

4th. That the said Debentures shall bear interest at the rate of 5 per cent. per annum from the date thereof, payable annually on the second day of January, each year, on the presentation of the interest coupon at the aforesaid Bank.

5th. That provision shall be made out of the annual school taxes for the payment of said Debentures and interest, and such provision shall form part of and be included in the annual statement of moneys required for the purpose of the said School District.

Done and passed by the said School District of St. Boniface No. 1188, assembled at the Town of St. Boniface, in the Province of Manitoba, this Thirtieth day of October. 1905.

C. MARCOUX,
Chairman.

G. ROCAN,
Sec.-Treasurer

Ville de St-Boniface

VENTE DE DEBENTURES.

Le soussigné recevra jusqu'au 11 décembre prochain à 5 hrs p. m. des soumissions cachetées et marquées "Soumissions pour débentures," pour l'achat en tout ou en partie d'un montant de débentures d'environ $150,000.00. Ces débentures porteront 4 % d'intérêt et seront payables les unes dans 7 ans et les autres dans 15 ans à dater du 1er Décembre 1905, et ne seront livrées aux acheteurs qu'en février ou Mars 1906.

St. Boniface le 14 novembre 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire Trésorier.

FEUILLETON DU MANITOBA.

RANCUNE

UNE TEMPÊTE DANS UN VERRE D'EAU

I

NO 2·

Ils étaient les enfants des deux frères, Philippe de l'aîné, Fabienne du cadet. Tous deux étaient orphelins. Philippe avait hérité du superbe domaine patrimonial, le fier chateau de La Roche-Caréyon ; il y vivait avec sa mère, la comtesse aveugle. Fabienne, de fortune plus modeste, habitait dans le bourg même, le bel hotel d'Estel, qui avait appartenu à ses aieuls maternels. Elle demeurait seule, avec Mlle Gaulier comme demoiselle de compagnie.

La jeune fille, tenue au couvent jusqu'à sa major té de par la volonté de son père, en était sortie depuis deux années à peine. Sa tante et son cousin était alors fixés à Munich où la comtesse recevait, pour ses yeux malades, les soins d'un savant spécialiste. Leur retour étant tous les jours imminent, Fabienne n'avait point voulu les rejoindre à l'étranger. Tout de suite, elle avait arrangé sa vie indépendante.

Ce n'était un mystère pour personne que les deux cousins étaient promis l'un à l'autre depuis leur enfance. Il était également clair que, depuis le retour du comte Philippe, une orientation nouvelle semblait se faire en son esprit et surtout en son cœur.

C'était l'instant du prône ; le curé monta en chaire, fit d'un geste large et grave le signe de la croix que chacun répéta, puis il commença à débiter un peu vite, d'une voix au son de crystal fêlé, les annonces ordinaires, les promesses de mariage, les avis généraux. Ensuite il lut l'évangile. Quand ce fut fait, il prit un temps et prononça lentement : " Mes chers frères, la cérémonie attendue par vous, avec une pieuse impatience, de la consécration de notre église, restaurée grâce à votre munificence, de la bénédiction du magnifique vitrail dû à une généreuse donatrice, du baptême de notre belle cloche qui portera vers Dieu nos supplications et nos actions de grâces, qui attirera sur vos champs la graisse de la terre et la rosée du ciel, qui éloignera de vos demeures la foudre et le péché ; qui chantera aux naissances et aux mariages et pleurera aux funérailles...

Il dut respirer fortement : cette longue période lui coupait le souffle.

On attendait. C'était chose depuis longtemps décidée que cette cérémonie se célèbrerait le second dimanche après Pâques Depuis plus d'un mois, Clermonville se préparait à la fête. Il se ferait un mouvement énorme ; des cirques forains, des chevaux de bois, une ménagerie, deux manèges vélocipédiques à vapeur, trois montagnes russes dont une circulaire, deux musées de cire plus de vingt boutiques diverses, des tirs, des jeux de massacre avaient retenu leur place sur le cours planté d'arbres qui entourait d'une ceinture d'émeraudes la petite ville. Les cafés les hôtels prenaient leurs mesures en vue d'un afflux de voyageurs ; pas une maison où l'on n'eût invité des amis, des connaissances de tous les points du département. Les occasions sont rares de voir, en une procession magnifique, un archevêque, deux évêques, trois archiprêtres, une cinquantaine de curés. La robe de la cloche serait une merveille offerte par les demoiselles de la confrérie.

Le curé ayant repris haleine, poursuivit :

—Cette cérémonie est remise...

Malgré la sainteté du lieu, un murmure s'entendit dans la nef.

Le curé continuait :

—Je vous ferai connaître ultérieurement la date.

La sueur coulait sur son front qu'il épongeait à grands coups de son mouchoir à carreaux blancs et jaunes. Il était clair qu'il était marri de la communication faite à ses ouailles. Si quelqu'un se fût avisé de suivre la direction de son regard troublé, on l'eût vu aller de Mme Demont-Bessange au comte Philippe.

Mais chacun s'occupait de soi, pensait au désordre que ce retard malencontreux apporterait dans les arrangements déjà faits : les invités à prévenir, les fournitures, à décommander...

Personne n'écouta l'homélie du pasteur qui commentait avec une simplicité pieuse l'évangile du jour.

Dès qu'il fut retourné à l'autel et que le chant sublime du Credo s'éleva sous la voûte, beaucoup des paroissiens s'esquivèrent, pressés d'aller conférer de l'extravagante nouvelle.

—Cherchez la femme, marmura le conservateur des hypothèques : Mme Demont-Bessange est la cousine de M. Bardin, le vicaire-général.

—Hé ! hé ! hé ! approuva son voisin en riant.

Sur la place, les commentaires allaient bon train, et le mécontentement se manifestait bruyamment.

—Il se moque de nous, le curé...

—Quel gâchis !

—C'est le maire qui va faire une tête. Tous les forains à prévenir...

—Peut-être des indemnités à payer.

—La commune n'est pas assez riche pour répondre des caprices du curé.

—Ca n'a servi à rien de faire 89, clama un forgeron, ces gens-là sont toujours les mêmes.

—Si on cassait ses carreaux...

—Démolissons son presbytère...

Une poignée de cailloux ricochèrent sur la crête du mur.

—Qu'est-ce que ce bruit ? fit une voix haute.

—M. Bernard...

—La messe est finie ?

—Pas tout à fait.

—Qu'est-ce que vous faites-là ?

—Monsieur, c'est le curé qui...

—Eh bien ?

—Vous savez le baptême de la cloche, la fête, la procession...

—Fini, fini. C'est un grand tort pour le pays. Alors on se venge.

—Et on risque la prison.

—La prison ?

—Parbleu ! les gendarmes empoigneront les casseurs de vitres qui ne l'auront pas volé.

—Il n'est pourtant pas votre ami, le curé, pourquoi c'est-il que vous le défendez ?

—Parce qu'il n'est pas nécessaire d'être l'ami des gens pour respecter leur domicile. Allons, circulez, c'est assez de bruit.

Il s'adossa à la porte du presbytère, les bras croisés sur sa poitrine, le regard impérieux.

Une voix osa :

—De quoi se mêle-t-il ? nous laisserons-nous faire la loi ? Cassons les carreaux si ça nous plait, et lui avec.

—Et lui avec ! clamèrent d'autres voix.

L'effervescence grandissait. Les ouvriers, mêlés au flot, accoururent autour du maître de forges.

Une bagarre était imminente.

Les foules sont des êtres complexes, indéfinissables, Passives jusqu'à ce qu'un souffle de colère les effleure, qu'une étincelle les embrase, elles vibrent sous la moindre poussée.

A ce moment la grand'messe finissait. Ceux qui avaient attendu l'"Ite missa est" sortaient précipitamment, avides de commenter la nouvelle sensationnelle tombée de la chaire,

Le murmure grondant de la place effraya les premiers qui parurent sous le porche. Des interpellations anxieuses se croisèrent.

Quelqu'un cria sous les arbres.

—On assassine M. Bernard.

Rose entendit, devint pâle comme une morte, et, sans un cri glissa à genoux.

Le capitaine se pencha vers elle.

—Ne t'effraye pas, Rose, attends-moi.

Il s'élança vers le groupe menaçant ; le comte Philippe courut comme lui.

Sous la violente poussée des deux hommes, la foule s'ouvrit ; plus d'un se troubla devant l'oeil irrité de La Roche-Caréyon dont ils étaient les tenanciers et les obligés.

Quelques protestations s'entendirent.

—Arrière, fit-il avec un calme hautain.

Mlle Angélique eut une idée superbe. Elle se mit à crier d'une voix de basse-taille : "Les gendarmes !"

Ce mot a toujours sur les masses désordonnées une irrésistible puissance.

Prestement, les mutins s'égaillèrent par toutes les rues avoisinantes. Il ne resta plus devant la maison curiale que Bernard, l'officier et quelques ouvriers.

—Que s'est-il passé ? s'informa le capitaine.

—Mon cher, tu m'en demandes trop, J'arrivai sur la place comme ces imbéciles lançaient des caillonx dans les vitres du presbytère. Ils étaient furieux, j'ignore pourquoi... Qu'as-tu fait de Rose ?

(A suivre)